

Direction des Affaires Culturelles / Service Musée

Arrêté n°2023/2356

Mise en vente de produits issus du Musée de La Roche-sur-Yon – Espace Malraux

VU le décret du 29 septembre 1962 modifié portant règlement général de la Comptabilité publique ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 février 2023 portant délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2 122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-0195 du 20 avril 2017 instituant la régie de recettes « Boutique du Musée » modifié par l'arrêté n° 2022/2463 du 23 décembre 2022 ;

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services :

ARRETE :

Article 1 : Nature des objets vendus

À compter du 1er février 2024 sont mis en vente au Musée de La Roche-Sur-Yon – Espace Malraux :

- des cartes postales éditées en 2023 à partir des collections du musée : *Le tobogan* de Benjamin Rabier, *Les deux rats le renard et l'œuf* de Benjamin Rabier, *Du 120 cent à l'heure* de Benjamin Rabier, *Zut on va encore dire que c'est moi* de Benjamin Rabier, *Les deux rats le champignon* de Benjamin Rabier.
 - des marque-pages *Le corbeau et le renard* de Benjamin Rabier
- Ces cartes postales et marque-pages sont vendus à l'unité.

Article 2 : Mise en vente

Cette mise en vente se fera comme suit : au tarif de 1 euro TTC (1€)

Article : Exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 06 décembre 2023

Luc Bouard
Maire de La Roche-sur-Yon



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.